

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3065

20 décembre 2012

### SOMMAIRE

ACMO S.à r.l. ....	147081	Nova Casa S.à.r.l. ....	147074
AIO S.à r.l. ....	147080	Pat International S.A. ....	147078
Anchorage IO II S.à r.l. ....	147079	RedWall Real Estate Investment S.C.A., SICAR ....	147119
Bellbird S.A. ....	147076	REI-Exotic S.à r.l. ....	147084
Bijouterie Huberty S.à r.l. ....	147076	Sara Assur S.A. ....	147079
Biomet Europe Holding ....	147076	Saracen Partners ....	147083
Biomet Finance Luxembourg S.à r.l. ....	147077	Schleich Luxembourg S.A. ....	147081
Biomet S.à r.l. ....	147076	Schmitz Creation in Pelz und Leder A.G. .....	147074
Bonobo S.A. ....	147075	Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l. ..	147082
Calox S.A. ....	147074	Société Holding Partman SPF S.A. ....	147083
Casa Natura S.A. ....	147074	Sotrilux Sàrl ....	147081
Cebeus Holding SA ....	147080	Stadtpark 2.3 S.C.S. ....	147081
Chemicals Holdings S.à r.l. ....	147077	Stadtpark 2.4 S.C.S. ....	147083
Comptoir Pharmaceutique Luxembourg- geois S.A. ....	147077	Stadtpark 2.5 S.C.S. ....	147080
Dal Futura S.à r.l. ....	147109	Stadtpark 2.6 S.C.S. ....	147083
D'co S.à r.l. ....	147119	St. Modwen Properties IX S.à r.l. ....	147082
Ecolab Lux 2 S.à r.l. ....	147075	St. Modwen Properties X S.à r.l. ....	147082
Fine Arts S.A. ....	147075	Stoll Hydraulics ....	147082
Happy Snacks ....	147078	Tamarind S.à r.l. ....	147082
H.B.N. Services S.A. ....	147077	TE Colombia Holding S.à r.l. ....	147105
H.B.N. Services S.A. ....	147077	Ten Queen Street Place S.à.r.l. ....	147074
Immoval Investissements S.A. ....	147101	Touristic Projects Re S.A. ....	147075
La Brique Société civile ....	147078	Transports Frigorifiques Luxembourgeois s.à r.l. ....	147084
Luxre Investments S.A. ....	147078	Treveria Nine S.à r.l. ....	147084
Mallinckrodt International Finance S.A. .....	147085	Treveria Six S.à r.l. ....	147084
"Management Business Technology S.à.r.l." .....	147074	Treveria Ten S.à r.l. ....	147085
Marcanne S.A. ....	147076	Tropique S.A. ....	147075
Matrice International S.A. ....	147079	Twin XY S.A. ....	147080
MTG Broadcasting S.A. ....	147078	Value Finder S.A. ....	147083
Muisca S.A. ....	147079		

**"Management Business Technology S.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 14, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 100.536.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150733/9.

(120198915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Nova Casa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 63.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151146/9.

(120198921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Schmitz Creation in Pelz und Leder A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 26, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 44.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151251/9.

(120199002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Calox S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 27.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150834/9.

(120198971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Casa Natura S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.787.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150840/9.

(120198872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Ten Queen Street Place S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 76.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156150/9.

(120206094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

---

**Touristic Projects Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 123.556.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2012156172/9.  
(120206262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

---

**Tropique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.  
R.C.S. Luxembourg B 113.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2012156178/9.  
(120205444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

---

**Fine Arts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 83.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012150928/10.  
(120198930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Bonobo S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 139.268.

**EXTRAIT**

Le contrat de domiciliation conclu entre la société EP Services S.A., ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange et la société BONOBO S.A. (RCS Luxembourg B 139268) a été dénoncé avec effet au 15 novembre 2012 par l'Agent domiciliataire.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour la société

Référence de publication: 2012150815/12.  
(120198883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Ecolab Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.517.542,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 132.318.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 établis par Ecolab Inc., société mère ultime de Ecolab Lux 2 S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.  
Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2012150897/14.  
(120198983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Biomet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 134.392.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Biomet S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012150788/11.

(120198918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Bellbird S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 54.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012150804/10.

(120198931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Bijouterie Huberty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 40, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 28.557.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19/11/2012.

Référence de publication: 2012150808/10.

(120198868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Biomet Europe Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 145.291.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BIOMET EUROPE HOLDING*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012150810/11.

(120198916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Marcanne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 120.920.

Par la présente, nous avons le regret de vous informer de notre démission comme commissaire aux comptes de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

CG CONSULTING

Signatures

Référence de publication: 2012151118/12.

(120198934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Biomet Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 134.393.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BIOMET FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012150811/11.

(120198917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Chemicals Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 133.602.

Le bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2012150847/11.

(120198912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Comptoir Pharmaceutique Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 5.735.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150862/11.

(120198875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**H.B.N. Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 73.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012150988/11.

(120198914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**H.B.N. Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 73.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012150987/10.

(120198913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Happy Snacks, Société Anonyme.**

Siège social: L-7245 Walferdange, 2, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 8.070.

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150996/10.

(120198926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Luxre Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 132.184.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151065/10.

(120198876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**La Brique Société civile, Société Civile.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg E 3.808.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'un des actionnaires, la société LANSAN INVESTMENTS S.A. a changé d'adresse et a désormais son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012151050/13.

(120198936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**MTG Broadcasting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 73.791.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012151131/10.

(120198873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Pat International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.759.

Le siège social du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est dorénavant établi au:

9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151180/11.

(120198925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Matrice International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.362.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2012151120/12.

(120198881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Sara Assur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 56.412.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés que le siège social de Sara Assur S.A. a été transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

*Pour Sara Assur S.A.*

Référence de publication: 2012152626/13.

(120201202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

---

**Anchorage IO II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 1.318.200,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.760.

## EXTRAIT

L'adresse professionnelle de M. João Paulo Alves Margarido a été modifiée pour s'établir au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012151369/14.

(120199007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Muisca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 50.352.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 novembre 2012*

Monsieur Régis DONATI est renommé administrateur de la société pour une durée de trois ans.

Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

MUISCA S.A.

Alexis DE BERNARDI

*Administrateur*

Référence de publication: 2012151132/15.

(120198887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Stadtspark 2.5 S.C.S., Société en Commandite simple.****Capital social: EUR 1.001,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 135.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Bouchra Akhertous  
*Mandataire*

Référence de publication: 2012156123/12.

(120205398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

---

**Cebus Holding SA, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 139.722.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 10.10.2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme CEBEUS HOLDING SA, ayant eu son siège social à L-9647 Doncols, 14 Chemin des Douaniers, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 139722.

Le même jugement a donné décharge au liquidateur.

Pour extrait conforme  
*Le liquidateur*  
Me Claude SPEICHER  
*Avocat à la Cour*

Référence de publication: 2012152093/16.

(120198922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**AIO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 2.894.900,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 151.221.

**EXTRAIT**

L'adresse professionnelle de M. João Paulo Alves Margarido a été modifiée pour s'établir au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2012151372/14.

(120199004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Twin XY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 136.010.

Les comptes annuels audités au 31/12/2010 de la société TWIN XY S.A., Société anonyme de droit luxembourgeois, remplaçant la 1<sup>ère</sup> version déposée au 15/04/2011 et ayant numéro de dépôt initial L110059405, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156180/11.

(120205412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

---



**Stadtpark 2.3 S.C.S., Société en Commandite simple.****Capital social: EUR 1.001,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 135.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Bouchra Akhertous  
*Mandataire*

Référence de publication: 2012156121/12.

(120205400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

---

**ACMO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 15.517.200,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 140.857.

**EXTRAIT**

L'adresse professionnelle de M. João Paulo Alves Margarido a été modifiée pour s'établir au 15 rue Edward Steichen,  
L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2012151370/14.

(120199000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Schleich Luxembourg S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 98.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 122.657.

Lors de l'assemblée générale tenue en date du 19 novembre 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Joachim Drees, avec adresse professionnelle au 51G, Sonnenbergstrasse, 70 184 Stuttgart, Allemagne, de son mandat d'administrateur, avec effet au 19 novembre 2012.

Nomination de François Champon, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, au mandat d'administrateur Hg, en remplacement de Joachim Drees, avec effet au 19 novembre 2012 et pour une période de 6 ans allant jusqu'au 19 novembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151230/16.

(120199005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Sotrilux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5884 Howald, 304A, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 91.590.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES  
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2012156142/12.

(120205778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

---

**St. Modwen Properties IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.099.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012156144/10.

(120205644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

**St. Modwen Properties X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.153.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012156145/10.

(120205643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

**Stoll Hydraulics, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 2, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 88.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29/11/2012.

Mireille Talbot.

Référence de publication: 2012156147/10.

(120205887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

**Tamarind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012156149/10.

(120206158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

**Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.057.000,00.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 148.400.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 établis par The Sherwin-Williams Company, société mère de Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2012151234/14.

(120199003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Stadtspark 2.4 S.C.S., Société en Commandite simple.****Capital social: EUR 1.001,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Bouchra Akhertous

*Mandataire*

Référence de publication: 2012156122/12.

(120205399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

**Value Finder S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 66.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VALUE FINDER S.A.*

Référence de publication: 2012151330/10.

(120198894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Stadtspark 2.6 S.C.S., Société en Commandite simple.****Capital social: EUR 1.001,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Bouchra Akhertous

*Mandataire*

Référence de publication: 2012156124/12.

(120205397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

**Saracen Partners, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 132.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012156128/10.

(120205719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

**Société Holding Partman SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 107.743.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156138/10.

(120205723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

**Transports Frigorifiques Luxembourgeois s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165B, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 164.546.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012156175/10.

(120206021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

---

**Treveria Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 125.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156157/10.

(120205540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

---

**Treveria Nine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 124.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156156/10.

(120205771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

---

**REI-Exotic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1929 Luxembourg, 2, place Léon XIII.  
R.C.S. Luxembourg B 164.049.

*Extrait des contrats de cession de parts sociales et de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 16 décembre 2011*

Suivant les contrats de cession des parts sociales du 16 décembre 2011,

- Madame Tshingombe MPAKA, associée, a cédé à madame Hélène REICHLING ses 20 parts sociales et ne détient plus aucune part sociale de la société et n'y est donc plus associée;
- Monsieur Kassa-Kassa BOKOMBA, associé, a cédé à madame Hélène REICHLING ses 15 parts sociales et ne détient plus aucune part sociale de la société et n'y est donc plus associé;
- La société VILLA LOUISE Sàrl, associée, a cédé à madame Hélène REICHLING ses 20 parts sociales et ne détient plus aucune part sociale de la société et n'y est donc plus associée;

Au terme de ces cessions, madame REICHLING Hélène détient au total 70 parts sociales de la société REI-EXOTIC Sàrl.

Les associés, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont accepté la démission de madame Tshingombe MPAKA en tant que Gérante avec effet immédiat et ont décidé de nommer madame REICHLING Hélène, demeurant à L4510 Oberkorn, 56, route de Belvaux, Gérante de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme  
REICHLING Hélène

Référence de publication: 2012151214/24.

(120198862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Treveria Ten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.137.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156158/10.

(120205794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

**Mallinckrodt International Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.865.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth of November.

Before, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Covidien International Finance S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123 527 (the Subscriber),

here represented by Cyrielle Thel, lawyer, professionally residing in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

**Section 1 - Definitions**

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Board means the board of directors of the Company;

Chairman means the chairman of the Board;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "Mallinckrodt International Finance S.A.";

General Meeting means the general meeting of the shareholders of the Company; and

General Meetings means any of them;

Director means a member of the Board; and Directors means all of them;

Legal Entity has the meaning given to it in article 11.2 of the Articles;

Presence Quorum has the meaning given to it in article 10.4 of the Articles;

Shareholder means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and Shareholders means all of them;

Share means any issued share from time to time in the capital of the Company; and

Shares means all of them;

Sole Shareholder means the sole Shareholder of the Company if applicable; and

Secretary has the meaning given to it in article 12.2 of the Articles.

**Section II - Articles of association**

**Art. 1. Form, Name and Number of Shareholders.**

**1.1 Form and name**

There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Mallinckrodt International Finance S.A."

**1.2 Number of Shareholders**

The Company may have one Shareholder or several Shareholders. The Company shall not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Where the Company has only one Shareholder, any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

## **Art. 2. Registered office.**

### 2.1 Place and transfer of the registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg city. It may be transferred within such municipality by a resolution of the Board. The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the General Meeting.

### 2.2 Branches, offices, administrative centres and agencies

The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

## **Art. 3. Duration.**

### 3.1 Unlimited duration

The Company is formed for an unlimited duration.

### 3.2 Dissolution

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendments of the Articles as provided for in article 10.

**Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

## **Art. 5. Share capital.**

### 5.1 Outstanding share capital

The share capital is set at USD 45,000 (forty-five thousand United States Dollars), represented by 900,000 (nine hundred thousand) Shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each, which are fully paid-up.

### 5.2 Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment of the Articles, as provided for in article 10.

### 5.3 Pre-emptive rights

In the case of an issuance of Shares in consideration for a payment in cash or an issuance of instruments contemplated in article 32-4 of the Companies Act which are paid in cash, including, without limitation, convertible bonds that entitle their holders to subscribe for or to be allocated with Shares, the Shareholders shall have pro rata pre-emptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

## **Art. 6. Shares.**

### 6.1 Form of the Shares

The Shares are in registered form or are bearer Shares, at the option of the Shareholder. They shall be in registered form until they are fully paid-up.

#### 6.2 Share register and Share certificates

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such Share, the issuance of Shares, the transfer of Shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any other two members of the Board.

#### 6.3 Ownership and co-ownership of Shares

The Company will recognise only one holder per Share. In the event that a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

**Art. 7. Transfer of Shares.** A transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Powers of the General Meeting.** As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented in the form of minutes or written resolutions, as the case may be.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders.

**Art. 9. Annual General Meeting of the Shareholders - Other meetings.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the second Tuesday of March of each year at 4 p.m.. If such a day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if the Board decides that exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

#### **Art. 10. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.**

##### 10.1 Right and obligation to convene a General Meeting

The Board, as well as the statutory auditors, if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one-tenth of the subscribed capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

##### 10.2 Procedure to convene a General Meeting

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of 8 (eight) days, and 8 (eight) days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent 8 (eight) days before the meeting to the registered Shareholders. Evidence that this formality has been complied with is not required.

Where the Shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only.

If the Shareholders are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the Board or by the statutory auditors, as the case may be, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if the Shareholders are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the Board or by the statutory auditors, as the case may be.

##### 10.3 Voting rights attached to the Shares

Each Share entitles its holder to one vote.

##### 10.4 Quorum, majority requirements and reconvened General Meeting for lack of quorum

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented, no quorum of presence being required.

However, resolutions to amend the Articles may only be passed in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented (the Presence Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Presence Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, by means of notices published twice, with an interval of at least 15 (fifteen) days and 15 (fifteen) days before the General Meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes relating to Shares in which the Shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous vote of the Shareholders and bondholders.

#### 10.5 Participation by proxy

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as his or her proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

#### 10.6 Vote by correspondence

The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and signature of the relevant Shareholder, (ii) an indication of the Shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice with the proposals for resolutions relating to each agenda item and (iv) the vote (approval, refusal, abstention) on the proposals for resolutions relating to each agenda item. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company latest at 11:59 p.m. Luxembourg time on the last business day immediately prior to the date of the relevant General Meeting.

#### 10.7 Participation in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

#### 10.8 Bureau

The Chairman presides at the General Meeting. If the Chairman is not present in person, the Shareholders will elect a chairman pro tempore for the relevant General Meeting. The Chairman shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The Chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the General Meeting.

#### 10.9 Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so.

However, where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman or by any two other Directors.

### **Art. 11. Management.**

#### 11.1 Term of directorship

The members of the Board shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

#### 11.2 Permanent representative

Where a legal person is appointed as Director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as a member of the Board in accordance with article 51 bis of the Companies Act.

#### 11.3 Appointment, removal and co-optation

The Directors shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Directors, their remuneration and their term of office. A Director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a Director because of death, resignation or otherwise, the remaining Directors may elect a Director, by a majority vote, to fill such vacancy until the following General Meeting.



## **Art. 12. Meetings of the Board.**

### **12.1 Chairman**

The Board shall appoint the Chairman from among its members. The Chairman will chair all meetings of the Board and all General Meetings. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the Directors present or represented at such meeting.

### **12.2 Secretary**

A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the Secretary). The Secretary, who may or may not be a Director, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board and of the General Meeting in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and she/he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. She/he shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided she/he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties

### **12.3 Procedure to convene a Board meeting**

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two Directors at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the Directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

### **12.4 Participation by proxy**

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Director as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

### **12.5 Participation by conference call, video conference or similar means of communication**

Any Director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Directors can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

### **12.6 Proceedings**

#### **(a) Quorum and majority requirements**

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non participation are not taken into account in calculating the majority.

#### **(b) Participation by proxy**

A Director may represent more than one Director by proxy, under the condition however that at least two Directors are present at the meeting.

#### **(c) Casting vote of Chairman**

In the case of a tied vote, the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, shall have a casting vote.

#### **(d) Conflict of interest**

In the event of a conflict of interest as described in article 17, where at least one Director is conflicted with respect to a certain matter, (a) the Board may validly debate and make decisions on that matter only if at least the majority of its members who are not conflicted are present or represented and (b) decisions are made by a majority of the remaining Directors present or represented who are not conflicted.

### **12.7 Written resolutions**

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each Director, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13. Minutes of meetings of the Board.**

## 13.1 Signature of Board minutes

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Directors present at such meeting or by the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be.

## 13.2 Signature of copies or extracts of Board minutes and resolutions

Copies or extracts of minutes or resolutions in writing from the Board which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or by any two members of the Board.

**Art. 14. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board.

**Art. 15. Delegation of powers.**

## 15.1 Daily management

The Board may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a Shareholder or not, or who may be a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

## 15.2 Permanent representative of the Company

The Board may appoint a person, who may be a Shareholder or not, and who may be a Director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as a member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as a member of the Board of any such entity.

## 15.3 Delegation to perform specific functions

The Board is also authorised to appoint a person, either a Director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 16. Binding signatures.**

## 16.1 Signatory powers of Directors

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two Directors.

## 16.2 Signatory powers in respect of the daily management

In respect of the daily management, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with Article 15.1.

## 16.3 Grant of specific powers of attorney

The Company shall further be bound by the joint signatures of two persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

**Art. 17. Conflict of interests.**

## 17.1 Procedure regarding a conflict of interest

In the event that a Director has an interest opposite to the interest of the Company in any transaction of the Company that is submitted to the approval of the Board, such Director shall make known to the Board such opposite interest at that Board meeting and shall cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. The Director may not take part in the deliberations relating to that transaction and may not vote on the resolutions relating to that transaction. The transaction, and the Director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

## 17.2 Exceptions regarding a conflict of interest

Article 17.1 does not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

## 17.3 Absence of conflict of interest

A Director who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be held as having an interest opposite to the interest of the Company for the purpose of this article 17.

**Art. 18. Indemnification.** The Company must indemnify any Director and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or, at his request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable (a) for gross negligence or wilful misconduct towards any person other than the Company or (b) to the Company for any action or inaction from the Director.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit (a) any gross negligence or wilful misconduct resulting in his liability towards any person other than the Company or (b) anything

resulting in that person being liable to the Company. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 19. Statutory auditor(s) (commissaire aux comptes) - Independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé).**

19.1 Statutory auditor (commissaire aux comptes)

The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be appointed for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting, which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

19.2 Independent auditor (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé)

However, no statutory auditor(s) shall be appointed if, instead of appointing statutory auditor(s), one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the General Meeting to perform the statutory audit of the annual accounts in accordance with applicable Luxembourg law. The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s).

**Art. 20. Financial year.** The accounting year of the Company shall begin on 29 September of each year and shall end on the 28 September of the following year.

**Art. 21. Annual accounts.**

21.1 Responsibility of the Board

The Board shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

21.2 Submission of the annual accounts to the statutory auditor(s)

At the latest 1 (one) month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the annual accounts together with the report of the Board (if any) and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company (if any), who will thereupon draw up its (their) report(s).

21.3 Availability of documents at the registered office

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the Board (if any) and of the statutory auditor(s) or the independent auditor(s), as the case may be, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

**Art. 22. Allocation of results.**

22.1 Allocation to the legal reserve

From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

22.2 Allocation of results by the annual General Meeting

The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with article 22.1.

22.3 Interim dividends

The Board may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

The General Meeting may also decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

22.4 Payment of dividends

Dividends may be paid in United States Dollars or any other currency chosen by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board within the limits of any decision made by the General Meeting (if any).

Dividends may be paid in kind in assets of any nature, and the valuation of those assets shall be set by the Board according to valuation methods determined at its discretion.

**Art. 23. Dissolution and Liquidation.**

23.1 Principles regarding the dissolution and the liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as provided for in article 10. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 24. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

#### *Transitional provisions*

The first financial year begins today and ends on 28 September 2013.

The first annual General Meeting will be held on 11 March 2014.

#### *Subscription*

The Articles having thus been established, the Subscriber, represented as stated above, hereby declares that it subscribes in cash to 900,000 (nine hundred thousand) Shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each representing the total share capital of the Company, and having a subscription price of USD 0.05 (five United States Cents) per Share.

All these Shares have been fully paid up, by the Subscriber by way of a contribution in cash in an aggregate amount of USD 45,000 (forty-five thousand United States Dollars), so that the amount of USD 45,000 (forty-five thousand United States Dollars) paid by the Subscriber is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary and the notary expressly bears witness to it.

#### *Statement*

The undersigned notary declares that the conditions provided by articles 26, 26-3 and 26-5 (with article 26-1 paragraph (2) being not applicable as no contribution for assets other than cash has been made at the incorporation of the Company) of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the Subscriber, represented as stated above, representing the whole of the share capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at five;
2. the following persons are appointed as directors:
  - Michelangelo F. Stefani, director, born on 19 February 1966 in Schaerbeek (Belgium), whose professional address is at 3b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
  - Erik De Gres, director, born on 10 December 1959 in Niel, (Belgium), whose address is at Meerdegatstraat 7, B-3570 Alken;
  - Eric Green, director, born on 17 June 1956 in Newark (USA), whose professional address is at 15 Hampshire Street, Mansfield, MA 02048, USA;
  - Gregory Andrulonis, director, born on 2 April 1960 in Philadelphia (USA), whose professional address is at 15 Hampshire Street, Mansfield, MA 02048, USA; and
  - Anton Stadtbaumer, director, born on 12 February 1962 in Geldern (Germany), whose professional address is at 7 Philippenstrasse, CH-8247 Flurlingen.
3. Deloitte Audit is appointed as independent auditor of the Company (réviseur d'entreprises agréé);
4. that the terms of office of the members of the Board and of the independent auditor will expire after the annual General Meeting that will approve the annual accounts of the financial year ending on 2013; and
5. at the registered office and the central administration of the Company are at 3b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the Subscriber, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the Subscriber and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Subscriber, which is known to the notary, the said proxyholder of the Subscriber signed the present deed together with the notary.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le seize novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Covidien International Finance S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 3b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B123527 (le Souscripteur),

représentée par Cyrielle Thel, avocat, ayant son adresse professionnelle au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du Souscripteur et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

### **Section I - Définitions**

Statuts (Articles) signifie les statuts de la Société tels qu'amendés de temps à autre;

Conseil d'Administration (Board) désigne le conseil d'administration de la Société;

Président (Chairman) signifie le président du Conseil d'Administration;

Loi de 1915 (Companies Act) désigne la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

Société (Company) signifie "Mallinckrodt International Finance S.A.";

Assemblée Générale (General Meeting) désigne l'assemblée générale des actionnaires;

Assemblées Générales les désigne dans leur ensemble;

Administrateur (Director) désigne un membre du Conseil d'Administration; et Administrateurs les désigne dans leur ensemble;

Personne Morale (Legal Entity) a la signification qui lui est conférée à l'article 11.2 des Statuts;

Quorum de Présence (Presence Quorum) a la signification qui lui est conférée à l'article 10.4 des Statuts;

Actionnaire (Shareholder) désigne une personne détenant des actions ou au profit de laquelle des actions sont cédées ou émises à une date donnée (à l'exclusion de la Société) conformément aux dispositions des Statuts, et Actionnaires les désigne dans leur ensemble;

Action signifie une action émise au fil du temps dans le capital social de la Société; et

Actions les désigne dans leur ensemble.

Actionnaire Unique (Sole Shareholder) désigne l'Actionnaire unique de la Société, le cas échéant; et

Secrétaire (Secretary) a la signification qui lui est conférée à l'article 12.2 des Statuts.

### **Section II - Statuts**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination et Nombre d'Actionnaires.**

##### **1.1 Forme et dénomination**

Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Mallinckrodt International Finance S.A.".

##### **1.2 Nombre d'Actionnaires**

La Société peut avoir un ou plusieurs Actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Actionnaire Unique.

Lorsque la Société n'a qu'un seul Actionnaire, toute référence aux Actionnaires dans les Statuts est une référence à l'Actionnaire Unique.

#### **Art. 2. Siège social.**

##### **2.1 Lieu et transfert du siège social**

Le siège social de la Société est établi dans la municipalité du Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de cette municipalité par simple décision du Conseil d'Administration. Le siège social peut également être transféré dans cette municipalité par simple décision de l'Assemblée Générale.

##### **2.2 Succursales, bureaux, centres administratifs et agences**

Le Conseil d'Administration a par ailleurs le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 3. Durée de la société.**

##### **3.1 Durée illimitée**

La Société est constituée pour une période indéterminée.

##### **3.2 Dissolution**

La Société peut être dissoute, à tout moment, en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'article 10.

**Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que d'obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou toute autre sûreté sur tout ou sur une partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement.

## **Art. 5. Capital social.**

### **5.1 Montant du capital social**

Le capital social est fixé à un montant de 45.000 USD (quarante-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 900.000 (neuf cent mille) Actions ayant une valeur nominale de 0,05 USD (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune entièrement libérées.

### **5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social**

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'article 10.

### **5.3 Droits préférentiels de souscription**

En cas d'émission d'Actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de la Loi de 1915 et qui sont payés en numéraire, y compris et de manière non exhaustive des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des Actions ou de s'en voir attribuer, les Actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au pro rata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

## **Art. 6. Actions.**

### **6.1 Forme des Actions**

Les Actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire. Elles sont nominatives jusqu'à leur entière libération.

### **6.2 Registre des Actionnaires et certificats constatant les inscriptions dans le registre**

Un registre des actions est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des Actions, les émissions d'Actions, les cessions d'Actions et les dates desdites émissions et cessions d'Actions. La propriété des Actions est établie par l'inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des Actionnaires peuvent être émis aux Actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le Président ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

### 6.3 Propriété et co-propriété des Actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Au cas où une Action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

**Art. 7. Cessions d'Actions.** La cession des Actions peut se faire par une déclaration de cession écrite qui sera inscrite au registre des Actionnaires de la Société, après avoir été datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'Actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

**Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul Actionnaire, l'Actionnaire Unique a les mêmes pouvoirs que ceux conférés à l'Assemblée Générale. Dans ce cas, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique. Les décisions de l'Actionnaire Unique sont enregistrées dans des procès-verbaux ou prises par des résolutions écrites, le cas échéant.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des Actionnaires.

**Art. 9. Assemblée Générale annuelle des Actionnaires - Autres Assemblées Générales.** L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la municipalité du siège social indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mars de chaque année à 16 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

### **Art. 10. Convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.**

#### 10.1 Droit et obligation de convoquer une Assemblée Générale

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si des Actionnaires représentant un dixième du capital social l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

#### 10.2 Procédure de convocation d'une Assemblée Générale

Pour chaque Assemblée Générale, les avis de convocation doivent contenir l'ordre du jour et doivent être publiés deux fois à 8 (huit) jours d'intervalle au moins, et 8 (huit) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial ainsi que dans un journal luxembourgeois.

Les avis de convocation envoyés par lettres missives sont adressés 8 (huit) jours avant l'assemblée aux Actionnaires en nom. L'accomplissement de cette formalité ne doit pas être justifié.

Quand les Actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Si les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que déterminé par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre, si les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable du Conseil d'Administration ou des commissaires aux comptes, le cas échéant.

#### 10.3 Droits attachés aux Actions

Chaque Action confère une voix à son détenteur.

#### 10.4 Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une Assemblée Générale en cas de quorum non atteint

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les Actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, les décisions visant à modifier les Statuts ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social (le Quorum de Présence) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum de Présence n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces publiées deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'Assemblée

Générale dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées à chacune des Assemblées Générales.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix attachées aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des Actionnaires et des obligataires.

#### 10.5 Participation par procuration

Chaque Actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, Actionnaire ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

#### 10.6 Vote par correspondance

Les Actionnaires peuvent voter par écrit au moyen d'un formulaire, à condition que les formulaires portent (i) les noms, prénoms, adresse et signature de l'Actionnaire concerné, (ii) la mention des Actions pour lesquelles l'Actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation ainsi que les projets de résolutions relatifs à chaque point de l'ordre du jour, et (iv) le vote (approbation, refus, abstention) pour chaque projet de résolution relatif aux points de l'ordre du jour. Pour pouvoir être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société au plus tard à 23h59, heure du Luxembourg le dernier jour ouvrable précédant immédiatement la date de l'Assemblée Générale.

10.7 Participation à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion.

#### 10.8 Bureau

Le Président du Conseil d'Administration préside l'Assemblée Générale. Si le président du Conseil d'Administration n'est pas présent en personne, les actionnaires élisent un président pro tempore pour l'Assemblée Générale en question. Le Président nomme un secrétaire et les Actionnaires nomment un scrutateur. Le Président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

#### 10.9 Procès-verbaux et copies certifiées des réunions de l'Assemblée Générale

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs conjointement.

### **Art. 11. Administration de la société.**

#### 11.1 Conditions du mandat d'Administrateur

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour un mandat de 6 (six) ans au maximum et sont rééligibles.

#### 11.2 Représentant permanent

Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme membre du Conseil d'Administration de la Société, conformément à l'article 51 bis de la Loi de 1915.

#### 11.3 Nomination, révocation et cooptation

Les Administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'Administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Administrateur peut être révoqué ad nutum et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, démission ou toute autre motif, les Administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un nouvel Administrateur afin de pourvoir au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

### **Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration.**

#### 12.1 Président

Le Conseil d'Administration doit nommer le Président parmi ses membres. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration élisent un président pro



tempore qui préside ladite réunion, au moyen d'un vote à la majorité simple des Administrateurs présents ou représentés à la réunion.

#### 12.2 Secrétaire

Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration (le Secrétaire). Le Secrétaire, qui peut être un Administrateur ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil d'Administration et, dans la mesure du possible, aux Assemblées Générales. Il devra enregistrer le procès-verbal et établir un compte-rendu du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil d'Administration (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

#### 12.3 Procédure de convocation d'une réunion du Conseil d'Administration

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux Administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les Administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les Administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil d'Administration peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil d'Administration. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

#### 12.4 Participation par procuration

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des procurations à la réunion du Conseil d'Administration.

#### 12.5 Participation par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les Administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

#### 12.6 Procédure

##### (a) Conditions de quorum et de majorité

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la moitié au moins des Administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les Administrateurs présents ou représentés. Si un Administrateur s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

##### (b) Participation par procuration

Un Administrateur peut représenter plusieurs Administrateurs en vertu d'une procuration, à condition toutefois que deux Administrateurs au moins soient présents à la réunion.

##### (c) Voix prépondérante du Président

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des voix pour et contre une résolution, la voix du Président ou du président pro tempore de la réunion, le cas échéant, est prépondérante.

##### (d) Conflit d'intérêt

En cas de conflit d'intérêt tel que décrit à l'article 17, lorsqu'au moins un Administrateur a un conflit d'intérêt concernant une certaine question, (a) le Conseil d'Administration peut délibérer valablement et prendre des décisions sur cette question uniquement si au moins la majorité des Administrateurs qui n'ont pas de conflit d'intérêt sont présents ou représentés, et (b) les décisions sont prises par la majorité des Administrateurs présents ou représentés qui n'ont pas de conflit d'intérêt.

#### 12.7 Résolutions écrites

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une résolution du Conseil d'Administration peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par chaque Administrateur manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

**Art. 13. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.**

13.1 Signature des procès-verbaux du Conseil d'Administration

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par les Administrateurs ayant assisté à la réunion ou par le Président ou le président pro tempore, le cas échéant.

13.2 Signature des copies ou extraits des procès-verbaux et des résolutions

Les copies ou extraits de procès-verbaux, ou les résolutions écrites du Conseil d'Administration destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux membres du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil d'Administration.

**Art. 15. Délégation de pouvoirs.**

15.1 Gestion journalière

Le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être Actionnaires ou non, ou qui peuvent être membres du Conseil d'Administration ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

15.2 Représentant permanent de la Société

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, Administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée comme membre du conseil. Ce représentant permanent agira de son propre chef, au nom et pour le compte de la Société, et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'une telle entité.

15.3 Délégation de pouvoirs pour l'exercice de certaines missions

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 16. Signatures autorisées.**

16.1 Pouvoir de signature des Administrateurs

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Administrateurs.

16.2 Pouvoirs de signature concernant la gestion journalière

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature de la personne nommée à cet effet conformément à l'Article 15.1 ci-dessus.

16.3 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de deux personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 17. Conflit d'intérêts.**

17.1 Procédure relative aux conflits d'intérêt

Au cas où un Administrateur de la Société aurait un intérêt contraire à celui de la Société dans une quelconque opération de la Société soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, cet Administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt opposé lors de la réunion et faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'Administrateur concerné ne participera pas aux délibérations portant sur cette opération et il ne pourra pas voter sur les résolutions s'y rapportant. Il sera rendu compte de l'opération et de l'intérêt de cet Administrateur s'y rapportant à la prochaine Assemblée Générale.

17.2 Exceptions relatives aux conflits d'intérêt

L'article 17.1 ne s'applique pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations courantes de la Société conclues dans des conditions normales.

17.3 Absence de conflit d'intérêt

Tout Administrateur qui occupe des fonctions d'administrateur, membre de la direction ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société est ou sera engagée dans des relations d'affaires ou des contrats ne sera pas considéré comme ayant un intérêt opposé à celui de la Société dans le cadre du présent article 17, uniquement en raison de ses relations avec ces autres sociétés ou entreprises.

**Art. 18. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Administrateur et ses héritiers, exécuteurs et Administrateurs testamentaires pour les dépenses raisonnablement contractées par lui en rapport avec toute action, tout procès ou toute

procédure dans laquelle il serait impliqué en raison de ses fonctions actuelles ou antérieures d'Administrateur ou, à sa requête, de toute autre société dont la Société est Actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable (a) de faute lourde ou de faute intentionnelle vis-à-vis de personnes autres que la Société, ou (b) envers la Société en raison de toute action ou inaction en tant qu'Administrateur.

En cas d'accord transactionnel, l'indemnisation sera seulement due en ce qui concerne les points couverts par l'accord transactionnel et pour lesquels la Société obtient l'avis d'un avocat que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis (a) une faute lourde ou une faute intentionnelle la rendant responsable envers toute personne autre que la Société ou (b) des actes la rendant responsable vis-à-vis de la Société. Ce droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits desquels il est titulaire.

### **Art. 19. Commissaire(s) aux comptes - Réviseur d'entreprises agréé ou Cabinet de révision agréé.**

#### 19.1 Commissaire aux comptes

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le ou les commissaires aux comptes est/sont nommé(s) pour une période ne dépassant pas 6 (six) ans et il/ils est/sont rééligible(s).

Le ou les commissaires aux comptes est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le ou les commissaire(s) aux comptes en fonction peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, ad nutum, par l'Assemblée Générale.

#### 19.2 Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé

Toutefois, aucun commissaire aux comptes ne sera nommé si, au lieu de nommer un commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés afin de procéder à l'audit des comptes annuels de la Société conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions des contrats de prestation de services conclus entre ces derniers et la Société.

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social commence le 29 septembre de chaque année et se termine le 28 septembre de l'année suivante de chaque année.

### **Art. 21. Comptes annuels.**

#### 21.1 Responsabilité du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

#### 21.2 Soumission des comptes annuels au(x) commissaire(s) aux comptes

Au plus tard 1 (un) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration soumet les comptes annuels ainsi que le rapport du Conseil d'Administration (le cas échéant) et tous autres documents afférents prescrits par la loi à l'examen du ou des commissaire(s) aux comptes de la Société (le cas échéant), qui rédige(nt) un rapport sur cette base.

#### 21.3 Consultation des documents au siège social

Les comptes annuels, le rapport du Conseil d'Administration (le cas échéant), le rapport du/des commissaire(s) aux comptes ou du/des réviseur(s) d'entreprises agréé(s)/cabinet(s) de révision agréé(s), selon le cas, ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents y sont mis à la disposition des Actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

### **Art. 22. Affectation des résultats.**

#### 22.1 Affectation à la réserve légale

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel (le cas échéant) de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

#### 22.2 Affectation des résultats par l'Assemblée Générale annuelle

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à l'article 22.1.

#### 22.3 Dividendes intérimaires

Le Conseil d'Administration pourra décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915.

L'Assemblée Générale peut aussi décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915.

#### 22.4 Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés en dollars des Etats-Unis d'Amérique ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et dates déterminés par le Conseil d'Administration, dans les limites de toute décision prise à ce sujet par l'Assemblée Générale (le cas échéant).

Les dividendes peuvent être payés en nature au moyen d'actifs de toute nature, et ces actifs doivent être évalués par le Conseil d'Administration selon les méthodes d'évaluation déterminés à sa seule discrétion.

### **Art. 23. Dissolution et Liquidation.**

#### 23.1 Principes applicables à la dissolution et la liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 10. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par délibération de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 24. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se clôt le 28 septembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra le 11 mars 2014.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit au moyen d'un apport en numéraire aux 900.000 (neuf cent mille) Actions d'une valeur nominale de 0,05 USD (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société et ayant un prix de souscription de 0,05 USD (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) par Action.

L'intégralité des Actions a été libérée par le Souscripteur au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de 45.000 USD (quarante-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), de sorte que le montant de 45.000 USD (quarante-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), payé par le Souscripteur est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 (le paragraphe (2) de l'article 26-1 n'étant pas applicable, aucun apport autre qu'en numéraire n'ayant été effectué à la constitution de la Société) de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à cinq;
2. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs:
  - Michelangelo F. Stefani, administrateur, né le 19 février 1966 à Schaerbeek (Belgique), dont l'adresse professionnelle se trouve au 3b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
  - Erik De Gres, administrateur, né le 10 décembre 1959 à Niel, (Belgique), dont l'adresse se trouve au Meerdegatstraat 7, B-3570 Alken;
  - Eric Green, administrateur, né le 17 juin 1956 à Newark (USA), dont l'adresse professionnelle se trouve au 15 Hampshire Street, Mansfield, MA 02048, USA;
  - Gregory Andrulonis, administrateur, né le 2 avril 1960 à Philadelphie (USA), dont l'adresse professionnelle se trouve au 15 Hampshire Street, Mansfield, MA 02048, USA; and
  - Anton Stadtbaumer, administrateur, né le 12 February 1962 à Geldern (Allemagne), dont l'adresse professionnelle se trouve au 7 Philippenstrasse, CH-8247 Flurlingen.
3. Deloitte Audit est nommé en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société;
4. le mandat des membres du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle chargée d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clôturé en 2013; et
5. le siège social et l'administration centrale de la société sont établis au 3b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire du Souscripteur, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire du Souscripteur et en cas de distorsions entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire du Souscripteur, connu du notaire, le mandataire du Souscripteur a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. THEL et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54540. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152470/889.

(120201284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

### **Immoval Investissements S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 63.967.

L'an deux mille douze, le huit octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IMMOVAL INVESTISSEMENTS S.A.", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 63.967, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 480 du 1<sup>er</sup> juillet 1998. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 juillet 2006, publié au Mémorial C, numéro 1986 du 24 octobre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Constatation que la Société n'a plus qu'un associé unique.
2. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 ayant prévu la société anonyme unipersonnelle.
3. Nominations statutaires.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale constate qu'à l'heure actuelle la Société n'a plus qu'un actionnaire unique.

#### *Deuxième résolution*

Suite au constat qui précède, l'actionnaire unique décide de procéder à une refonte complète des statuts, sans modifier l'objet social, pour les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 ayant prévu, entre autres, la société anonyme unipersonnelle.

Lesdits statuts auront désormais la teneur suivante:

## STATUTS

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe par les présentes une société anonyme, sous la dénomination de "IMMOVAL INVESTISSEMENTS S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la construction, la réhabilitation de tous biens mobiliers et/ou foncier, leur location et/ou leur vente en vue de la constitution et de la gestion d'un patrimoine immobilier et/ou foncier et la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet toutes opérations ou transactions, notamment d'investissement ou à caractère commercial, ainsi que toutes prestations de services et commerce de tous produits manufacturés et de services, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et son but.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

### **Titre II. - Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le conseil d'administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Le conseil d'administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le conseil d'administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### **Titre IV. - Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration choisit en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

#### **Titre V. - Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI. - Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.



Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

### VII. - Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

### VIII. - Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

### IX. - Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale reconnaît que les mandats des administrateurs sont venus à échéance.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale nomme Madame Josette DERIAT, femme d'affaires,, née à Voiron, (France), le 18 mars 1940, demeurant à F-00971 Saint-Martin, rue Belvédère - Cul de Sac, Résidence Sirocco, (Antilles Françaises) comme administrateur unique avec effet à partir de ce jour, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2018.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale confirme le mandat de commissaire aux comptes de TRIPLE A CONSULTING SA, société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegassel, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 61.417, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2018

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 octobre 2012. Relation GRE/2012/3774. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152392/245.

(120201203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

### **TE Colombia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.020,00.**

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 171.431.

In the year two thousand and twelve, on the second day of November;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Talisman Energy Inc., a corporation incorporated under the laws of Canada, having its registered office at Suite 2000, 888 - 3 Street SW Calgary, Alberta Canada T2P 5C5, registered with Industry Canada, under number 753029-3 and listed on the Toronto Stock Exchange,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of TE Colombia Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 171431, and Companies and having a share capital of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 7 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26 September 2012, number 2393. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty United States dollars (USD 20.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), represented by one thousand (1,000) shares in registered form, having a par value of twenty United States dollars (USD 20.-) each, to twenty thousand twenty United States dollars (USD 20,020.-) by way of issuance of one (1) new share, with a par value of twenty United States dollar (USD 20.-) and having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1) new share with a par value of twenty United States dollars (USD 20.-) , and fully pays it up by way of a contribution in kind consisting of a receivable in aggregate amount of six hundred sixty-two million three hundred eight thousand nine hundred United States Dollars (USD 662,308,900) that the Sole Shareholder has towards Talisman Colombia B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amsterdam, the Netherlands, and its principal place of business at Strawinskylaan 3159, 1077 ZX Amsterdam, the Netherlands, registered with the trade register of the Chambers of Commerce under file number 56066163 (the Receivable).

The contribution in kind of the Receivable in an amount of six hundred sixty-two million three hundred eight thousand nine hundred United States Dollars (USD 662,308,900) is allocated as follows:

- an amount of twenty United States dollars (USD 20.-) is allocated to the share capital account of the Company; and
- an amount of six hundred sixty-two million three hundred eight thousand eight hundred eighty United States Dollars (USD 662,308,880) is allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by a certificate issued on November 2, 2012, by the Sole Shareholder and acknowledged by the Company (the Management Certificate).

The Management Certificate states in essence that:

“- The Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles, the Receivable contributed to the Company is of at least six hundred sixty-two million three hundred eight thousand nine hundred United States Dollars (USD 662,308,900);
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder.”

The Management Certificate, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at twenty thousand twenty United States dollars (USD 20.-), represented by one thousand and one (1,001) shares in registered form, with a par value of twenty United States dollars (USD 20.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, with full power of substitution (i) to proceed on behalf and in the name of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand eight hundred and fifty Euros (EUR 6,850.-).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le deuxième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **A COMPARU:**

Talisman Energy Inc., une société constituée selon les lois du Canada, dont le siège social se situe au Suite 2000, 888 – 3 Street SW Calgary, Alberta Canada T2P 5C5, immatriculée à l'Industrie Canada sous le numéro 753029-3 et cotée à la Bourse de Toronto,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement au L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de TE Colombia Holding S.à r.l. une société à responsabilité limitée régie selon les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 171431, et dont le capital social s'élève à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2393 du 26 septembre 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt dollars américains (USD 20,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune, à vingt mille vingt dollars américains (USD 20.020,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

#### *Souscription - Paiement*

Sur ce, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-), et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total six cent soixante-deux millions trois cent huit mille neuf cents dollars américains (USD 662.308.900,-) que l'Associé Unique détient envers Talisman Colombia B.V., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, et son

établissement principal au Strawinskylaan 3159, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce (la Créance).

L'apport en nature de la Créance d'un montant de six cent soixante-deux millions trois cent huit mille neuf cents dollars américains (USD 662.308.900,-) sera affecté de la manière suivante:

- un montant de vingt (USD 20,-) est affecté au compte de capital social de la Société; et
- un montant de un six cent soixante-deux millions trois cent huit mille huit cent quatre-vingts dollars américains (USD 662.308.900,-) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est démontrée par un certificat émis en date du 2 novembre par L'Associé Unique et reconnu par la Société (le Certificat de Gérance).

Il ressort du Certificat de Gérance que:

«- l'Associé Unique est propriétaire de la Créance, le seule titulaire de la Créance, et peut librement disposer de Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible en date due sans pénalité aucune;
- se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est d'une valeur d'au moins six cent soixante-deux millions trois cent huit mille neuf cents dollars américains (USD 662.308.900,-);
- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et ne sera grevée d'aucune restriction, nantissement ou sureté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et
- toutes les formalités requises consécutives à la cession de Créance apportée à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique.»

Le Certificat de Gérance, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

**Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille vingt dollars américains (USD 20.020,-), représenté par mille et une (1.001) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donner pouvoir à tout gérant de la Société, chacun individuellement, avec plein pouvoir de substitution (i) de procéder au nom et pour compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société (y compris en tout état de cause, la signature dudit registre) et (ii) de veiller à l'exécution de toutes les formalités y afférentes, le cas échéant.

#### *Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à 'environ six mille huit cent cinquante euros (EUR 6.850,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2012. LAC/2012/51950. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152691/172.

(120201184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**Dal Futura S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 172.863.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of November.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Daniel NIETO VELAZQUEZ, Engineer, born on 1<sup>st</sup> April 1975 in Sevilla (Spain), residing in L-9353 Bettendorf, 23, Freschegaas.

Such appearing person has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “DAL FUTURA S.A R.L.”

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the municipality of Diekirch.

The registered office may be transferred to any other place within the boundaries of the municipality by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is to provide engineering services in the fields of design and virtual engineering for the aerospace, automotive and consumer product industries. In particular: technical specification, virtual prototyping, structural assessment, mechanical and thermal analysis simulation of static and dynamic events, structural optimization, detailed design, material characterization, test documentation, validation and general technical documentation.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets.

Furthermore, the Company may perform any other commercial activity unless this activity is specifically regulated.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

**Chapter II. Capital, Shares**

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-) divided into one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-four euro (EUR 124.-), all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers shall meet as often as the Company’s interests so requires or upon call of any Manager at the place indicated in the convening notice. Any such notice shall specify the agenda and the nature of the business to be transacted.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing by any means of communication allowing for the transmission of a written text.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Diekirch or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all the Managers present or represented at the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the fourth Friday of May at 3 p.m. CET.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several

shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance -Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

## Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.



**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the annual general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions. In addition, at any time, the general meeting of shareholders shall have the power to make any further distribution in the same manner as the annual general meeting of shareholders provided there are enough available funds.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders on the basis of interim accounts. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Subscription and Payment*

The share capital of the Company has been subscribed by the Sole Shareholder as follows:

Mr Daniel NIETO VELAZQUEZ, prenamed, one hundred shares . . . . .	100
Total: one hundred shares . . . . .	100

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) corresponding to a share capital of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated to approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

##### *Transitory provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2012.

##### *Resolutions of the sole shareholder first resolution*

The incorporating Sole Shareholder resolved to establish the registered office at L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Second resolution*

The following person has been elected sole manager for an unlimited period:

- Mr Daniel NIETO VELAZQUEZ, Engineer, born on 1<sup>st</sup> April 1975 in Sevilla (Spain), residing in L-9353 Bettendorf, 23, Freschegaas.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Diekirch by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorzième jour du mois de novembre.

Pardevant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Daniel NIETO VELAZQUEZ, ingénieur, né le 1<sup>er</sup> avril 1975 à Séville (Espagne), demeurant à L-9353 Betendorf, 23, Freschegaas.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «DAL FUTURA S.A R.L.»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Diekirch.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit au sein de la municipalité par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de fournir des services d'ingénierie dans les domaines de design et d'ingénierie virtuelle pour l'aérospatiale, l'automobile et les industries de produit de consommation. En particulier: la spécification technique, prototypage virtuel, l'évaluation structurelle, la simulation d'analyse mécanique et thermique d'événements statiques et dynamiques, l'optimisation structurelle, le design détaillé, la caractérisation matérielle, la documentation sur les essais, la validation et la documentation technique générale.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale, à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

### Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur au pair comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exigera, ou sur convocation de tout Gérant au lieu indiqué dans la convocation. Une telle convocation indiquera l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter.

Une convocation écrite devra être transmise pour toutes les réunions du Conseil de Gérance à tous les Gérants au moins 24 (vingtquatre) heures avant de la date prévue pour une telle réunion, sauf en cas d'urgence, dans lequel cas la nature de ces circonstances devra être énoncée dans la convocation de la réunion du Conseil Gérance.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés, et d'avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il pourra être renoncé à la convocation par consentement écrit énoncé par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Diekirch ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les décisions du Conseil de Gérance seront enregistrées sous forme de procès-verbaux signés par tous les Gérants présents ou représentés lors de la réunion. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec ces Articles ainsi qu'avec les dispositions applicables de la Loi.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le quatrième vendredi de mai à 15 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale annuelle des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. De plus, l'assemblée générale des associés a, à tout moment, le pouvoir d'effectuer des distributions supplémentaires de la

même façon que lors de l'assemblée générale annuelle des associés sous réserve qu'il y ait suffisamment de fonds disponibles.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés sur base de comptes intermédiaires. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Le capital social de la Société a été souscrit par l'Associé Unique comme suit:

- Monsieur Daniel NIETO VELAZQUEZ, prénommé, cent parts sociales: . . . . .	100
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes ces Parts Sociales ont été entièrement payée, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) correspondant au capital social de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) est dès à présent à la disposition de la Société, tel que cela a été prouvé au notaire

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille Euros (EUR 1.000,-).

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2012.

#### *Assemblée générale extraordinaire Première résolution*

L'Associé unique a décidé d'établir le siège social à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume, Grand-Duché du Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de gérant unique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Daniel NIETO VELAZQUEZ, ingénieur, né le 1<sup>er</sup> avril 1975 à Séville (Espagne), demeurant à L-9353 Bettendorf, 23, Freschegaas.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: D. NIETO VELAZQUEZ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 16 novembre 2012. Relation: DIE/2012/13701. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152257/539.

(120201244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**RedWall Real Estate Investment S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 158.853.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2011 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 19. November 2012.

Für RedWall Real Estate Investment S.C.A., SICAR

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2012151207/15.

(120198998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**D'co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 81-83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 102.708.

L'an deux mille douze,

le quatorze novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**ONT COMPARU:**

1.- La société anonyme D.T. FINANCE S.A., ayant son siège social à L-8084 Bertrange, 56, rue de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.705,

dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Dan THILL, conseiller en communication, demeurant à L-8084 Bertrange, 56, rue de la Pétrusse.

2.- Monsieur Claude NESSER, publicitaire, demeurant à L-8137 Bridel, 3, rue des Hêtres.

3.- Monsieur Pierre FRIOB, commerçant, demeurant à L-2214 Luxembourg, 5, rue Nennig.

4.- Monsieur Dan THILL, prénommé, agissant en son nom personnel.

5.- Monsieur Christophe ROYEN, employé privé, demeurant à L-7216 Bereldange, 2, rue Bour.

6.- Monsieur Patrick KEMPER, employé privé, demeurant à B-6700 Waltzing, 19, rue Rentertkapell.

Lesquels comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée D'co S.à r.l., avec siège social à L-1741 Luxembourg, 81-83, rue de Hollerich, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.708 (NIN 2004 2417 271).

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 31 août 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1124 du 9 novembre 2004, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Tom METZLER, en date du 21 janvier 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 419 du 25 février 2009.

Le capital social s'élève à douze mille six cents Euros (€ 12.600.-), représenté par trois cent soixante (360) parts sociales de trente-cinq Euros (€ 35.-) chacune.

Que suite à une convention de cessions de parts du 13 septembre 2012,

laquelle convention, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, les trois cent soixante (360) parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1.- La société anonyme D.T. FINANCE S.A., préqualifiée, cent cinquante-six parts sociales . . . . .	156
2.- Monsieur Claude NESSER, prénommé, cinquante-quatre parts sociales . . . . .	54
3.- Monsieur Pierre FRIOB, prénommé, quarante-cinq parts sociales . . . . .	45
4.- Monsieur Dan THILL, prénommé, trente-six parts sociales . . . . .	36
5.- Monsieur Christophe ROYEN, prénommé, cinquante-quatre parts sociales . . . . .	54
6.- Monsieur Patrick KEMPER, prénommé, quinze parts sociales . . . . .	15
Total: trois cent soixante parts sociales . . . . .	360

Ensuite les associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

Suite à la prédite convention de cession de parts sociales, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital est fixé à DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (€ 12.600.-), représenté par trois cent soixante (360) parts sociales de TRENTE-CINQ EUROS (€ 35.-) chacune.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1.- La société anonyme D.T. FINANCE S.A., ayant son siège social à L-8084 Bertrange, 56, rue de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.705, cent cinquante-six parts sociales . . . . .	156
2.- Monsieur Claude NESSER, publicitaire, demeurant à L-8137 Bridel, 3, rue des Hêtres, cinquante-quatre parts sociales . . . . .	54
3.- Monsieur Pierre FRIOB, commerçant, demeurant à L-2214 Luxembourg, 5, rue Nennig, quarante-cinq parts sociales . . . . .	45
4.- Monsieur Dan THILL, conseiller en communication, demeurant à L-8084 Bertrange, 56, rue de la Pétrusse, trente-six parts sociales . . . . .	36
5.- Monsieur Christophe ROYEN, employé privé, demeurant à L-7216 Bereldange, 2, rue Bour, cinquante-quatre parts sociales . . . . .	54
6.- Monsieur Patrick KEMPER, employé privé, demeurant à B-6700 Waltzing, 19, rue Rentertkapell, quinze parts sociales . . . . .	15
Total: trois cent soixante parts sociales . . . . .	360

Les parts sociales sont intégralement libérées.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Des réunions des associés doivent être convoquées trois fois par an par le ou les gérants, à leur défaut par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

*Troisième résolution*

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Luc KALMES de son poste de gérant technique de la société et lui accordent décharge pour l'exécution de son mandat.

*Quatrième résolution*

Les associés décident de nommer Monsieur Dan THILL, prénommé, actuellement gérant administratif de la société en tant que gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

Monsieur Claude NESSER et Monsieur Christophe ROYEN, les deux prénommés, sont nommés en tant que gérants administratifs de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des gérants jusqu'à concurrence du montant de vingt-cinq mille Euros (€ 25.000.-); au-delà de ce montant les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement celle du gérant technique, seront requises.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. THILL, C. NESSER, P. FRIOB, C. ROYEN, P.KEMPER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 novembre 2012. Relation: ECH/2012/1943. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152252/89.

(120201260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.